

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE  
GREGGIERE-TRÉSORIÈRE

B

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

---

**Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 9 juin 2025,**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tenue à salle du conseil au 1428, route 122

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne

Sont présents les conseillers suivants :

François Lupien, conseiller poste #1  
Pierre Côté, conseiller poste #2,  
Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,  
Éric Allard, conseiller poste #4,  
Maureen Landry, conseillère poste #5  
Karina Poudrier, conseillère poste #6.

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

---

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

---

### **1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

---

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;**

2025.079

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points suivants :

8.7 Adoption 1<sup>er</sup> projet de règlement 491-2025, modifiant le règlement de zonage 163 afin de permettre les conteneurs.

8.8 Adoption 1<sup>er</sup> projet de règlement 492-2025 modifiant le règlement administratif 166 afin d'y inclure les modalités concernant les conteneurs.

10.4 Signalisation

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2025 ;**

2025.080

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Francois Lupien et résolu d'adopter les procès-verbaux du 12 mai 2025 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

### **4. CORRESPONDANCE ;**

La correspondance est déposée

INITIALES DU MAIRE  
INITIALES DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE  
GREEFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

B

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2025.081

### **5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;**

Considérant les comptes à payer en date du 9 juin 2025, et effectués durant le mois :

#### **Comptes payés durant le mois de mai 2025 :**

202500170 (C)	DD 05 25	2025-05-09	242	HYDRO QUEBEC	Garage 1278, route 122, 2 nov 24 a	28,03 \$	
202500175 (C)	DD 05 25	2025-05-01	1082	INT COMMUNICATION	Site internet mai 2025	63,18 \$	
202500176 (C)	DD 05 25	2025-05-15	1103	BENEVA	Assurance collective, avril 2025	976,86 \$	
202500177 (C)	DD 05 25	2025-05-01	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie 278822, traitement	37,22 \$	
202500178 (C)	DD 05 25	2025-05-08	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie 278822, traitement	35,22 \$	
202500179 (C)	DD 05 25	2025-05-01	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie 278823, traitement	52,10 \$	
202500180 (C)	DD 05 25	2025-05-15	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie 278822, traitement	35,22 \$	
202500181 (C)	DD 05 25	2025-05-09	502	GROUPE MASKATEL	Internet	42,42 \$	
202500182 (C)	DD 05 25	2025-05-27	90	COGECO CABLE INC.	Internet 1er au 31 mai 2025	172,41 \$	
202500183 (C)	DD 05 25	2025-05-27	242	HYDRO QUEBEC	1428, route 122, 11 mars au 8 mai 2	1 440,24 \$	
202500184 (C)	DD 05 25	2025-05-27	242	HYDRO QUEBEC	Éclairage public, du 1er au 30 avril 2	79,48 \$	
202500185 (C)	DD 05 25	2025-05-27	1050	CNESST	Ajutement	195,05 \$	
202500186 (C)	DD 05 25	2025-05-27	502	GROUPE MASKATEL	Téléphone 1er au 31 janvier 2025	290,10 \$	
202500187 (C)	DD 05 25	2025-05-27	502	GROUPE MASKATEL	Téléphone 1er au 30 avril 2025	161,34 \$	
202500188 (C)	DD 05 25	2025-05-27	996	Telus	Geotab pour camion déneigement (	64,39 \$	
202500189 (C)	DD 05 25	2025-05-22	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie 278822, traitement	37,22 \$	
202500190 (C)	DD 05 25	2025-05-28	680	VISA DESJARDINS	Gaby, Princess Auto / clé tuyau rob	834,02 \$	
202500191 (C)	DD 05 25	2025-05-28	680	VISA DESJARDINS	Valérie, Adobe / Acrobat Pro	208,89 \$	
202500205 (C)	DD 05 25	2025-05-29	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie 278822, traitement	35,22 \$	
202500171 (I)	10532	DD 05 25	2025-05-13	602	COPERNIC	Adhésion 2025-2026	50,00 \$
202500172 (I)	10533	DD 05 25	2025-05-13	360	MUN. NOTRE-DAME-DU-BON- Rapport incendie période mars 2025	6 538,07 \$	

**Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000**

**11 376,68 \$**

**Total des paiements émis**

**11 376,68 \$**

**Total des paiements émis par type de paiement**

<b>Total des chèques</b>	<b>11 376,68 \$</b>
<b>Total des dépôts direct</b>	<b>0,00 \$</b>
	<b>11 376,68 \$</b>

#### **Comptes à payer au 9 juin 2025 ;**

202500194 (I)	FA 06 25	2025-06-09	504	THOMAS CAYA INC	100,65 \$	
202500195 (I)	FA 06 25	2025-06-09	518	ENVIRO5 INC.	1 385,31 \$	
202500196 (I)	FA 06 25	2025-06-09	519	VALERIE AUBIN	114,38 \$	
202500199 (I)	FA 06 25	2025-06-09	609	EXCAVATION J.NOEL FRANCOEUR INC.	16 237,60 \$	
202500200 (I)	FA 06 25	2025-06-09	669	BUROPRO CITATION INC	106,92 \$	
202500202 (I)	FA 06 25	2025-06-09	949	EXCAVATION JMR INC.	3 334,28 \$	
202500204 (I)	FA 06 25	2025-06-09	1156	FLEXCOM	280,56 \$	
202500192 (I)	10535	FA 06 25	2025-06-09	258	J.U. HOULE LTEE	13 030,67 \$
202500193 (I)	10536	FA 06 25	2025-06-09	360	MUN. NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL VILL	5 106,40 \$
202500197 (I)	10537	FA 06 25	2025-06-09	530	VILLE DE DRUMMONDVILLE	32 981,73 \$
202500198 (I)	10538	FA 06 25	2025-06-09	532	XEROX CANADA LTEE	353,30 \$
202500201 (I)	10539	FA 06 25	2025-06-09	875	GABY TESSIER	43,44 \$
202500203 (I)	10540	FA 06 25	2025-06-09	1125	NICOLE MARTEL	51,86 \$

**Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000**

**73 127,10 \$**

**Total des paiements émis**

**73 127,10 \$**

**Total des paiements émis par type de paiement**

<b>Total des chèques</b>	<b>51 567,40 \$</b>
<b>Total des dépôts direct</b>	<b>21 559,70 \$</b>
	<b>73 127,10 \$</b>

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 84 503,78\$

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE  
GEEFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

B

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Aucune question

---

### **7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES**

Aucune demande reçue

---

### **8 ADMINISTRATION:**

#### **8.1 RÈGLEMENT FERMETURE PARTIE DU CHEMIN QUATRE-SAISONS ET DES SERRES:**

2025.082

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Maureen Landry le 12 mai 2025 pour le projet du règlement 493-2025 afin de procéder à la fermeture de l'ancienne portion du chemin Quatre-Saisons lots # 6 648 240, 6 648 241 et l'ancienne portion du chemin des Serres lot # 4 648 236

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter le règlement 493-2025 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

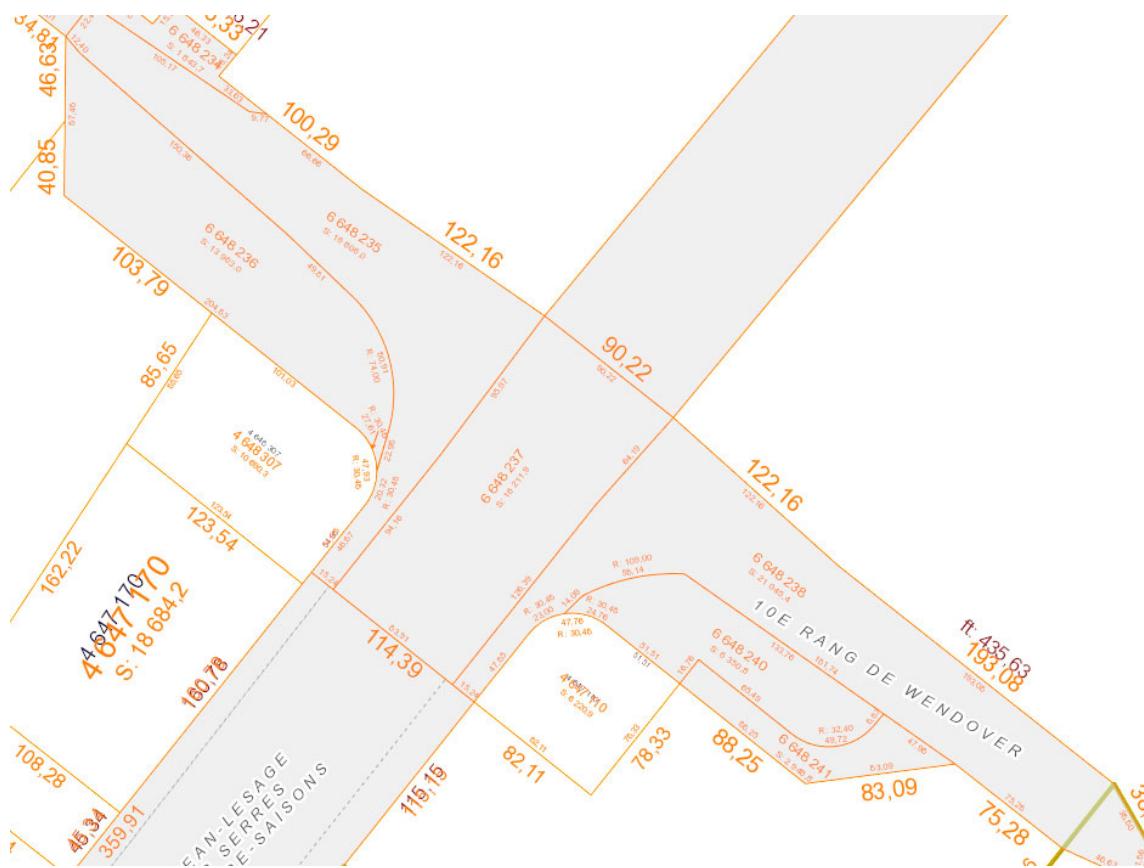
#### **Projet de règlement 493-2025 Fermeture portion chemin Quatre-Saisons et Des Serres**

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement

Article 2

Le présent règlement a pour but de fermer la portion du chemin Quatre Saisons portant le numéro de lot 4 648 240, 6 648 241 et la portion du chemin Des Serres portant le numéro de lot 4 648 236 ;



Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Avis de motion le 12 mai 2025

Adoption du règlement : 9 juin 2025

Avis public d'entrée en vigueur : 12 juin 2025

---

**8.2 FRR – VOLET 4 – APPEL DE PROJET DU SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE / GESTION DOCUMENTAIRE / AUTORISATION:**

2025.083

Considérant que la municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Considérant que les municipalités de l'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Guillaume, Durham-Sud, Saint-Majorique-de-Grantham et la MRC de Drummond désirent présenter un projet de mise en place d'un service de gestion documentaire dans la MRC de Drummond dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Karina Poudrier et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil s'engage à participer au projet de mise en place d'un service de gestion documentaire dans la MRC de Drummond;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la MRC de Drummond, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE  
GEEFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

B

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Le conseil désigne Valérie Aubin, directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

2025.084

### **8.3 CONGRES F.Q.M.:**

Considérant la tenue du congrès de la FQM du 25 au 27 septembre 2025 au Centre des congrès de Québec;

Considérant que les inscriptions avant le 4 juillet sont au coût de 999\$ et ensuite 1110\$ pour les membres

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser les inscriptions suivantes au congrès de la FQM 2025 au coût de 990\$ plus taxes : Eric Allard, François Lupien, Pierre Côté, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Valérie Aubin.

Que les frais de représentation, hébergement, repas et déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément au règlement 477-2023 relatif aux frais de déplacement et dépenses encourues par les élues et employés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

2025.085

### **8.4 ALERTE MUNICIPALE:**

La MRC Drummond fera des vérifications, ce point est donc reporté au prochain conseil

---

2025.086

### **8.5 COUR MUNICIPAL:**

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil procède à la radiation des comptes à recevoir pour un montant de 1922.00\$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

2025.087

### **8.6 ORDINATEUR:**

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Eric Allard et résolu d'acheter un nouvel ordinateur pour remplacer le serveur au coût de 1650\$ au centre informatique Drummond.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents**

### **8.7 PROJET DE RÈGLEMENT 491-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 163 AFIN DE PERMETTRE LES CONTENEURS ET DÉTERMINER LES RÈGLES ;**

### **AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 491-2025, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 163 AFIN DE PERMETTRE LES CONTENEURS ET DÉTERMINER LES RÈGLES ;**

2025.087

Un avis de motion est donné par Maureen Landry qu'a une prochaine séance sera adopter le règlement 491-2025 afin de modifier le règlement de zonage 163 afin de permettre les conteneurs et déterminer les règles. Monsieur le maire a présenté et résumé le projet de règlement aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE  
GREEFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

B

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### **ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 491-2025, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 163 AFIN DE PERMETTRE LES CONTENEURS ET DÉTERMINER LES RÈGLES ;**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE DRUMMOND  
PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

2025.088

**ATTENDU QUE** la municipalité a le pouvoir de modifier le règlement de zonage comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite autoriser les conteneurs comme structure d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite permettre les conteneurs directement comme structure dans une cour à des fins de remisage ou d'entreposage, sous réserve de normes d'implantation et restrictions selon l'usage principal ;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter le premier projet de règlement 491-2025 modifiant le règlement de zonage 163 afin de permettre les conteneurs et déterminer les règles

### **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163**

#### **RÈGLEMENT # 491-2025**

##### **ARTICLE 1 –**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

##### **ARTICLE 2 –**

L'article 8 de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant du texte et des mots, est modifié comme suit :

- En ajoutant dans l'ordre alphabétique, la définition suivante :

« Conteneur : Est considéré comme conteneur au sens du présent règlement, une construction en métal utilisée pour transporter des marchandises, ne comprenant aucune roue. Ces conteneurs sont utilisés particulièrement dans le transport maritime et ferroviaire. »;

##### **ARTICLE 3 –**

L'article 20 de ce règlement de zonage, concernant la forme des bâtiments, est modifié comme suit :

- En ajoutant un 3<sup>e</sup> alinéa qui se lit comme suit :

« Malgré ce qui précède, un conteneur peut être utilisé comme structure d'un bâtiment accessoire ou d'un bâtiment principal, pour tout type d'usage. Cela implique que ce conteneur doit faire l'objet d'un traitement architectural sur tous les côtés; les côtés doivent être recouverts par un matériau de revêtement extérieur autorisé par le présent règlement et le sommet doit être recouvert d'un toit, ne laissant aucune partie du conteneur visible et sans matériau de revêtement. Pour un bâtiment accessoire seulement, le côté comportant la porte du conteneur peut être exempté d'un matériau de revêtement extérieur.

Malgré ce qui précède, un conteneur peut aussi être simplement déposé tel quel (il n'est pas considéré comme un bâtiment accessoire dans ce cas) dans une cour d'un terrain occupé par un bâtiment principal, pour des fins d'entreposage ou du remisage, sans obligation d'être recouvert d'un matériau de revêtement extérieur, sous réserve des restrictions et normes d'implantation édictées aux articles 31 et 31B du présent règlement. »;

##### **ARTICLE 4 –**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

B

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

L'article 31 de ce règlement de zonage, concernant les constructions autorisées à l'intérieur des cours arrière et latérales ne donnant pas sur rue, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant au 1<sup>er</sup> alinéa, un paragraphe à la fin qui se lit comme suit :

« - Les conteneurs à une distance d'au moins 1 mètre (3.28 pieds) des limites arrière ou latérales d'un terrain et sous réserve des normes prévues à l'article 31B. S'il est situé dans une cour latérale, une haie de conifères doit être plantée ou une clôture opaque doit être installée entre la rue et le conteneur pour le camoufler visuellement de la rue. »;

### ARTICLE 5 –

Il est inséré un article 31B dans ce règlement de zonage, entre les articles 31A et 32, qui se lit comme suit :

« Article 31B Dimensions et normes encadrant un conteneur dans une cour

Un conteneur peut être déposé dans la cour latérale ou arrière d'un terrain occupé par un bâtiment principal tel que prescrit à l'article 31, sur un terrain utilisé à des fins résidentielles, agricoles, commerciales, industrielles ou publiques.

Pour des fins résidentielles, un seul conteneur est permis par terrain.

Pour des fins agricoles, commerciales, industrielles ou publiques, un conteneur est permis à raison d'un maximum de deux par terrain.

Un conteneur ne doit pas excéder une longueur de 12,2 m (40 pieds), une largeur de 2,4 m (7.87 pieds) et une hauteur de 2,8 m (9.2 pieds).

En tout temps, un tel conteneur doit être bien entretenu. La peinture extérieure doit être sans taches de rouille visibles et d'une couleur ou teinte qui n'est pas criarde ou vive. Aucune inscription, graffiti ou publicité (enseigne) n'est autorisé sur les parties extérieures d'un conteneur. »;

### ARTICLE 6 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Stéphane Dionne  
Maire

Valérie Aubin  
Greffière-trésorière

Avis de motion et présentation du projet : 9 juin 2025  
Adoption du premier projet de règlement : 12 juin 2025  
Transmission à la MRC du projet de règlement : 12 juin 2025  
Avis public de l'assemblée publique de consultation donnée le : \_\_\_\_\_  
(au plus tard le 7<sup>e</sup> jour qui précède l'assemblée)  
Assemblée publique de consultation tenue le : \_\_\_\_\_  
Adoption du deuxième projet de règlement : \_\_\_\_\_  
Avis public pour les personnes habiles à voter : \_\_\_\_\_  
Adoption du règlement : \_\_\_\_\_  
Transmission à la MRC du règlement : \_\_\_\_\_  
Entrée en vigueur (certificat de conformité de la MRC) : \_\_\_\_\_  
Avis public d'entrée en vigueur : \_\_\_\_\_

---

### 8.8 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 492-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 166 AFIN D'Y INCLURE LES MODALITÉS CONCERNANT LES CONTENEUR ;

2025.088

Un avis de motion est donné par Maureen Landry qu'a une prochaine séance sera adopter le règlement 492-2025 afin de modifier le règlement administratif 166 afin d'exiger un certificat d'autorisation avant d'autoriser l'implantation d'un conteneur sur un terrain.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

B

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE DRUMMOND  
PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

### **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF No 166**

#### **RÈGLEMENT # 492-2025**

##### **ARTICLE 1 –**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

##### **ARTICLE 2 –**

L'article 15 de ce règlement administratif, concernant les certificats d'autorisation, est modifié comme suit :

a) En ajoutant au 1<sup>er</sup> alinéa, le paragraphe 12) qui se lit comme suit :

« 12) L'implantation d'un conteneur dans une cour, servant à des fins de remisage ou entreposage. »;

##### **ARTICLE 3 –**

L'article 15.1 de ce règlement administratif, concernant la demande de certificat d'autorisation, est modifié comme suit :

a) En ajoutant au 1<sup>er</sup> alinéa, le paragraphe 10) qui se lit comme suit :

« 10) Pour l'implantation d'un conteneur dans une cour, fournir la distance d'implantation du conteneur versus les lignes latérales et arrières de terrain, les dimensions de chaque conteneur et la quantité qui sera implantée sur le terrain ainsi la couleur et l'apparence du conteneur à l'aide d'une photo du conteneur. »;

##### **ARTICLE 4 –**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Stéphane Dionne  
Maire

Valérie Aubin  
Greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet : 9 juin 2025

Adoption du règlement : \_\_\_\_\_

Transmission à la MRC du règlement : \_\_\_\_\_

Entrée en vigueur (certificat de conformité de la MRC) : \_\_\_\_\_

Avis public d'entrée en vigueur : \_\_\_\_\_

### **9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **9.1 COMITÉ INCENDIE;**

Les membres du comité font un compte rendu.

#### **9.2 FACTURES INCENDIE AU 30 AVRIL 2025 ;**

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse  
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2025.089

Considérant la facture incendie au 30 avril 2025 au montant de 19 697.43\$;

- Dépense de la Paroisse à 100% (salaires pompiers, entraide, hydro 1/3 bureau, garage 1/2) 13 305.93\$
  - Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 35.41% (Salaires pompiers, formation premier soins, assurances, internet et administration) ..... 6391.50\$
- Total facture : ..... 19 697.43\$

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Francois Lupien et résolu d'autoriser le paiement au montant de 19 697.43\$ pour la facture au 30 avril 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

2025.090

**9.3 CONSULTAT DEVIS CAMION INCENDIE (UNITE D'URGENCE):**

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie en date du 30 avril 2025;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu de mandater Alain Côté consultant inc. afin de préparer le devis pour aller en appel d'offre pour un unité d'urgence au coût de 4 500\$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

2025.091

**9.4 HABIT INCENDIE:**

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie en date du 30 avril 2025;

Considérant les prix reçus pour 20 ensembles

	Pantalons	Manteaux
Protection incendie CFS	24 065.00\$	32 920.80\$
Aerofeu	38 800.00\$	27 300.00\$

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser l'achat de 20 pantalons et manteaux incendie chez Protection incendie CFS au coût de 56 985.80\$ plus taxes. Payable au RFU selon l'entente incendie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

2025.092

**9.5 CAGOULES ET GANTS:**

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie en date du 30 avril 2025;

		Gants	Cagoules
Protection Incendie	CFS	3 520.00\$	1 299.00\$
Aero Feu Ltee	Er	2 700.00\$	860.00\$
Boivin et Gauvin		3 400.00\$	1 740.00\$

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'achat des cagoules et des gants chez Aero feu au coût de 3560.00\$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

2025.093

**9.6 ENGAGEMENT POMPIER VOLONTAIRE:**

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser l'engagement de Monsieur Guillaume Durocher à titre de chauffeur de camion incendie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE  
GEEFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

B

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### **10. VOIRIE ET URBANISME**

#### **10.1 PLAN D'URBANISME RÈGLEMENT 490-2025:**

Reporté à une séance ultérieure pour avoir les plans modifiés.

---

#### **10.2 AJUSTEMENT DU PRIX DU CARBURANT:**

Reporté au prochain conseil.

---

#### **10.3 EFFACEMENT DU LIGNAGE:**

Le conseil ne donne pas suite.

---

#### **10.3 SIGNALISATION :**

2025.094

Considérant que la municipalité désire installer des panneaux de sensibilisation au monde agricole et à la protection de l'environnement par la bonne gestion des matières résiduelles ;

Considérant que plusieurs bris par le vent, vol de quelques panneaux de signalisation ont eu lieu durant l'hivers ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des panneaux manquant à certains endroits ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser un montant de 1799.95\$ plus taxes chez Signalisation 2020 pour l'installation des 6 pancartes de sensibilisation, l'achat de 12 poteaux carrés de 4 pieds et 12 poteaux 10 pieds , ensemble et accessoire.

D'autoriser du montant de 3 590.15\$ plus taxes pour le changement des panneaux abîmés au courant de l'hivers, des panneaux volés et correction de panneaux manquant à certain endroit comme la halte vélo. 9 poteaux seront sans frais sous garanti, une partie sera remboursée par le déneigeur également.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

### **11. LOISIRS :**

#### **11.1 COMITÉ CEDBC :**

Compte rendu du comité ;

---

#### **11.2 COMITÉ LOISIRS :**

Compte rendu du comité ;

---

#### **11.3 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE :**

Compte rendu du comité bibliothèque

---

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE  
Greffière-trésorière

B

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2025.095

### **11.3.1 ÉCLAIRAGE BIBLIOTHÈQUE :**

Considérant la demande de la coordonnatrice de la bibliothèque afin d'ajouter de l'éclairage dans la bibliothèque ;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser l'installation de lumières et fixtures dans la bibliothèque au coût de 1 198\$ plus taxes. Payable 50% selon l'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

### **12. HYGIÈNE DU MILIEU :**

#### **12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :**

Compte rendu du comité ;

---

### **13. VARIA :**

---

### **14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :**

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

---

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les questions portent principalement sur les sujets suivants : Système d'alerte.

---

### **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

2025.096

Il est proposé par Maureen Landry de lever l'assemblée à 21h10.

---

Stéphane Dionne  
Maire

---

Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / greffière-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

---

Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / greffière-trésorière